

Formation inter-entreprises

// Législation des installations classées

PUBLIC

- Ingénieurs et techniciens de l'industrie et des bureaux d'étude
- Agents des organismes et administrations de contrôle

OBJECTIFS

Maîtriser la législation des installations classées et savoir élaborer le dossier d'autorisation, de déclaration ou d'enregistrement.

Cerner les contraintes d'urbanisme pouvant s'appliquer, identifier les droits et les responsabilités de l'inspecteur et de l'exploitant, mesurer l'implication pratique des études d'impact et de dangers. Comprendre comment sont établies les prescriptions de l'arrêté d'autorisation.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Exposé illustré d'exemples concrets par des juristes, consultants et avocats, travaux dirigés par un inspecteur des installations classées permettant la mise en pratique des bases acquises, remise d'un support pédagogique et d'un abonnement gratuit de six mois à Enviroveille (outil de veille réglementaire), étude de cas, QCM d'évaluation.

Le + de la formation : tour d'horizon complet avec interventions de praticiens experts.

PROGRAMME

- **La législation des installations classées**
 - Nomenclature
 - Procédure de déclaration, contrôle périodique
 - Montage juridique d'un dossier d'autorisation, procédure d'autorisation, enquête publique
 - Le régime d'enregistrement, la procédure d'enregistrement
- **Les mécanismes juridiques généraux**
 - La hiérarchie des textes, la portée des circulaires
- **L'articulation installations classées - urbanisme**
 - La prise en compte des documents de planification, le permis de construire
- **L'étude d'impact**
 - Méthodologie d'élaboration
- **L'étude de dangers, les plans d'urgence (POI, PPI), la transposition de la directive Seveso II**
- **Les prescriptions techniques, préfectorales et ministérielles applicables à l'installation**
- **La responsabilité civile et pénale, les sanctions administratives**
- **Travaux dirigés par un inspecteur des IC**
 - Étude en commun d'une installation soumise à autorisation : recherche des rubriques de classement, rédaction des prescriptions de l'arrêté
- **L'expérience d'un industriel (sous réserve)**
 - Ses relations avec l'inspection des installations classées
- **Les outils de veille réglementaire sur Internet**
- **Éclairage sur la réglementation applicable aux installations polluantes en Europe et dans le monde**

INFORMATIONS

Responsable pédagogique
Rosalie Lecoq, CFDE

Durée
4 jours

Dates et lieux
Paris
2-5 mars
21-24 septembre

Tarif
1 950 € HT/personne

En partenariat avec le Centre de Formation et de Documentation sur l'Environnement.



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

ICSI - Délégation Rhône-Alpes
Mel : delegation.rhone.alpes@icsi-eu.org
12, place Carnot - 69002 Lyon
Tél. : 04 78 42 30 94 - Fax : 04 78 42 71 39

